

AB LEARN

Charte de données personnelles

Dans le cadre de la loi relative à la protection des données (RGPD) applicable à partir du 25 mai 2018

L'organisme de formation AB LEARN, représenté par Sylvie AZOULAY-BISMUTH, présidente, déclaré auprès de la Préfecture du Rhône sous le numéro **84691558969** (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - **siret n°** 829 398 833 00014, garantit, au sujet des données personnelles collectées via son site Internet <u>www.lefrancaisdespros.com</u> ou directement (par mail, téléphone ou présentiel) :

- **Ne pas les utiliser à des fins de prospection commerciale** (relances, propositions, newsletters, e-mailing...);
- Ne pas les communiquer à des tiers, excepté pour les besoins de l'exécution d'une action de formation en présentiel ou à distance et après avoir conclu un accord écrit encadrant cette obligation;
- Limiter l'utilisation des informations collectées au temps convenu de formation (par convention, ou contrat individuel ou achat direct en ligne)
- Les conserver à des fins de traitement ou traçabilité applicable à l'exécution d'une action de formation en présentiel ou à distance selon les délais légaux de conservation :
 - Contrat ou convention conclu dans cadre d'une commande de formation : 5 ans (Art. L110-4 du code du commerce)
 - Pièces justificatives : bon de commande, facture client, etc. : 10 ans à partir de la clôture de l'exercice (Art. L123-22 du code du commerce)
 - o Feuilles de présence, attestations de fin de formation, évaluations des candidats : 3 derniers exercices (Art. L225-117 du code du commerce)
 - o Contrat conclu par voie électronique (à partir de 120 €) : 10 ans à partir de la livraison de la prestation (Article L213-1 du code de la consommation)

Ces délais passés, les données personnelles en possession de l'organisme de formation AB LEARN sont détruites.

Ne demander des informations personnelles à ses interlocuteurs que si elles ont une utilité pour le bon déroulement de la prestation ;

Ces dispositions sont applicables à l'échelle nationale et européenne.

Document mis à jour le 5 janvier 2022